

## Station d'épuration des eaux usées de Serrières Limony (STEP)

Les travaux de la STEP ont démarré depuis le 20 octobre 2021. Le permis de construire ayant été accordé le 17 septembre 2021, nous constatons que les travaux ont commencé avant **la fin du délai de recours de deux mois**.

La découverte de vestiges romains a occasionné l'arrêt des travaux. Actuellement, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) intervient pour mettre en sécurité les amphores...

D'autre part, nous savons qu'Annonay Rhône Agglo n'était pas propriétaire du terrain au moment où les travaux ont débuté !!!!!!!

Enfin, au mois de novembre 2021, un recours gracieux a été déposé par un administré de la commune contre l'implantation de la STEP. Aucune communication n'a été faite aux adjoints et aux conseillers lors des deux dernières réunions du Conseil municipal.

**Pour information, le coût prévisionnel de la station s'élève à 2 934 855 €, financé par Annonay Rhône Agglo. La mise en exploitation de la STEP est prévue pour le deuxième semestre 2023.**

## Séparation des eaux pluviales

Création d'un réseau d'eaux pluviales :

- 50 % à la charge d'Annonay Rhône Agglo
- 50 % à la charge de la commune

Sept tranches de travaux sont programmées. À raison d'une tranche par an, le réseau séparatif des eaux usées et des eaux pluviales ne sera pas terminé avant 2028.

La première tranche de travaux va démarrer dans les semaines à venir, et serait d'un coût de 20 000 € en 2022.

Aucun chiffrage n'est communiqué pour les années suivantes. Notons que le coût de certaines tranches sera probablement bien supérieur à celui de 2022.

D'autre part, les raccordements de particuliers seront à la charge des propriétaires.

Pour une habitation non équipée d'un réseau séparatif, le coût de séparation des eaux usées et des eaux pluviales peut-être important (tranchée, remise en état du terrain, ...).

**Encore une fois, manque évident de communication de la municipalité, sur ces enjeux majeurs pour la commune.**

**Les propriétaires devront payer le raccordement au réseau. Combien cela va-t-il leur coûter ?**

**Encore des questions auxquelles la municipalité devra répondre.**



<https://psa07340.fr>

**Chères Serrièresoises, chers Serrièresois,**

**Nous vous souhaitons une très belle année 2022. Qu'elle vous apporte tout le bonheur que vous attendez, à commencer par une excellente santé.**

Nous voulons, avec ce flyer, vous informer **de manière factuelle** de nos actions et remarques concernant les décisions prises par la commune de Serrières.

Nous sommes conscients que de nombreux Serrièresoises et Serrièresois ne sont pas connectés aux réseaux sociaux. Par conséquent, nous utiliserons régulièrement ce moyen de communication pour vous informer.

Le bureau de Penser Serrières Autrement.

6 février 2022

**IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique.**

## Requalification du Quai Jules Roche Sud

Concernant le projet Quai Jules Roche Sud, nous avons essayé par tous les moyens de l'enrayer avec le soutien d'un avocat.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est devenu caduc le 31/12/2020. Il permettait d'organiser les zones à urbaniser et de protéger les zones naturelles.

Non remplacé dans les temps par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), comme la loi le préconise, Serrières est passé en Règlement National d'Urbanisme (RNU). Cela est beaucoup moins contraignant et a permis à la municipalité d'imposer son projet.

**Nous considérons que nous avons été trompés par cette municipalité dans leur profession de foi puisque le quai est modifié afin de lui attribuer une nouvelle vocation. Que dire de la consultation de la population en amont du projet : une simple réunion de présentation et d'échanges le samedi 19 décembre 2020, alors que le projet, hormis quelques détails, était déjà ficelé. Néanmoins suite aux interrogations de l'association la commune a dû communiquer et moduler quelques points de son projet initial : zone inondable, stationnement, problème de licence pour l'installation d'un bar à vin, ...**

### ÉVOLUTION DU COÛT DU PROJET

Compte rendu du CM du 16 septembre 2020 :  
estimation du projet : 1 100 000 € HT

Compte rendu du CM du 24 mars 2021 :  
estimation du projet : 2 061 668 € HT

Soit une augmentation d'environ 87,5 % en 5 mois !

Compte rendu du CM du 14 avril 2021 :  
coût mandaté au SDEA : 2 231 668 € HT  
(y compris la Via Fluvia)

Après subventions, le reste à charge estimé pour la commune est de 543 168 € HT (au 20 janvier 2021)

## Promesses de baux

Réunion du conseil municipal du 20 octobre 2021 (D49) :

Afin d'accompagner financièrement les futurs locataires dans leur prise d'activité, monsieur le maire propose de leur accorder une remise totale ou partielle des premiers loyers.

- Pour le restaurant : **un demi-loyer pendant 3 mois** à compter du jour d'ouverture au public.

- Pour les commerces « vente, location et réparation de cycles » et « caviste et vente de produits locaux et régionaux » : **un demi-loyer pendant 6 mois** à compter du jour de l'ouverture au public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour et 1 voix contre, valide les propositions.

**L'installation d'autres commerçants ou professions libérales à Serrières a-t-elle été aidée financièrement par la municipalité ? Quelle est exactement la stratégie de développement économique portée par la commune ?**

**Nous notons aussi qu'un élu, père de la future locataire d'un des trois locaux commerciaux, a pris part au débat. Toutefois, il est noté dans le compte rendu que monsieur le maire lui a demandé de se retirer pour le vote. Mais l'éthique aurait voulu que l'élu ne prenne pas part aux débats concernant cette remise de loyer.**

 Clic !

[Retour à l'article](#)

## Attribution des lots dans le cadre du projet Quai Jules Roche Sud

Réunion du conseil municipal du 20 octobre 2021 (D48) : Présentation et attribution des marchés dans le cadre de l'opération de requalification du quai sud.

Monsieur le maire explique que 46 dossiers de candidature ont été déposés dans les délais.

Les dossiers de candidature ont été ouverts et représentent 48 offres, deux entreprises ayant répondu à deux lots.

Les 14 lots ont été attribués à des entreprises locales ou régionales.

**On ne peut que se féliciter du nombre d'entreprises qui ont répondu à l'appel public à la concurrence, contrairement à celui du 20 juillet 2020 pour le choix du maître d'œuvre en charge de l'architecture, où seul 3D Ingénierie avait répondu. De même que pour l'appel à projet concernant les trois commerces où une seule candidature avait été déposée pour chacun d'entre eux.**

**Il est donc légitime que dans ces circonstances et vu le budget attribué, nous soyons extrêmement dubitatifs sur l'évolution de ces entreprises.**

**Cependant, nous accompagnons de tous nos vœux toutes les réussites locales, quelle qu'elles soient.**